

DEPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE PARNAC

AR Prefecture

046-214602146-20231002-36-DE
Reçu le 10/10/2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme. Gwladys GASTAL, 1^{er} adjointe de la commune, par suppléance, pour le Maire empêché.

- ❖ **DATE DE CONVOCATION** 26/09/2023
- ❖ **Etaient présents** : GASTAL Gwladys, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique. BOMPA Philippe, DESPRATS Patricia.
- ❖ **Etaient excusés ou absents** : SERIS Daniel, LEYMARIE Anne-Marie, GASTAL Marc.
- ❖ **Procurations** :
- ❖ **Secrétaire de séance** : BOMPA Philippe.

Objet : Candidature à l'A.M.I du département du Lot : VILLAGE A-VENIR.

Mme la 1^{er} adjointe au maire par suppléance, pour le Maire empêché expose à l'assemblée :

Le Département du Lot a lancé un appel à manifestation d'intérêt en ce mois de septembre 2023. Huit communes seront retenues qui permettront aux élus locaux de bénéficier d'un accompagnement sur mesure en matière d'ingénierie en mettant à disposition des ressources du Département du Lot et du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Afin de revitaliser le maillage des centre bourgs du territoire, éléments essentiels de l'attractivité du Lot, le dispositif s'intéresse à la fois aux logements, aux mobilités, aux aménagements, au patrimoine, aux équipements publics tout en impliquant les citoyens et les parties prenantes (intercommunalités, services de l'Etat, Parc naturel régional des Causses du Quercy).

La commune de Parnac est concernée par plusieurs problématiques :

- Pas de réel centre-bourg.
- Manque de logements en location.
- 28 maisons de vignes à préserver.

AR Prefecture

046-214602146-20231002-36-DE
Reçu le 10/10/2023

Mme la 1^{er} adjointe au maire par suppléance, pour le Maire empêché propose au Conseil Municipal de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt, VILLAGE A-
VENIR.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'approuver la candidature à l'appel à manifestation d'intérêts VILLAGE A-
VENIR du département du Lot.
- D'autoriser Mr. le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

Gwladys GASTAL, 1^{ER} Adjointe.
Pour le Maire empêché.

BOMPA Philippe
Le secrétaire de séance,

DEPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE PARNAC

AR Prefecture

046-214602146-20231002-36-DE
Reçu le 10/10/2023

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,
Publication ou notification en date du

